

## ***Fixer le cap et prendre de la hauteur : La SPV met son « modèle d'école » en consultation.***

A l'issue de la législature 2007-2012, et à la condition que les textes en soient ratifiés par le parlement cantonal, l'école vaudoise devrait avoir réalisé son inscription dans les grandes orientations de la CDIP (projet *HARMOS*<sup>1</sup>) et romande (*Convention scolaire romande*<sup>2</sup>).

Pour autant, la marge de manoeuvre cantonale reste large pour apporter à notre école les modifications utiles et nécessaires, d'une part à l'amélioration des compétences et connaissances de tous les élèves dont elle a la charge et, d'autre part, à celle des conditions-cadre offertes aux professionnels et aux établissements.

La précédente législature a été celle de la pacification. La Société pédagogique vaudoise (SPV) ne peut que s'en féliciter : la paix scolaire et un consensus minimum sont parmi les premières conditions de la réussite des élèves.

Pourtant, de nombreuses questions restent ouvertes et vivantes : *structure du secondaire I et avenir de l'organisation en voies cloisonnées, organisation du travail au sein des établissements et participation des enseignants aux prises de décision ; gestion par enveloppe ; effectifs des classes ; grille-horaire et temps scolaire dans le contexte de l'introduction de l'anglais en 5<sup>ème</sup>...* Voilà quelques thèmes qui doivent être abordés sans tabou si l'on veut pouvoir apporter des solutions innovantes et dynamiques.

C'est en particulier à ces questions que le Comité de la SPV, dont la démarche se veut innovante, dynamique, positive et pragmatique, apporte ses réponses et ses propositions dans le présent document.

Depuis 150 ans, la SPV est une force de proposition des politiques scolaires vaudoises. Elle a initié la création de l'enseignement spécialisé. Répondant aux attentes de l'époque, elle a été à l'origine de la création de la « primaire supérieure » et des classes de division terminale, devenues classes de VSO.

Ses présentes propositions s'inscrivent dans les grandes options du Syndicat des enseignants romands (SER) et sont plus singulièrement basées sur les réponses au questionnaire adressé aux membres de la SPV en 2005-2006 et les rencontres organisées sur le terrain avec les collègues à ce propos.

Le Comité de la SPV ne tient pas à se faire le chantre de changements en inadéquation ou en rupture avec les convictions des enseignants et les aspirations de la population vaudoise. Il ne désire en aucun cas relancer, de manière irresponsable, une « guerre scolaire » dont les conséquences porteraient ombrage à la sérénité du travail des élèves et des enseignants et feraient ressurgir suspicion et perte de confiance.

C'est pourquoi il ne propose, par exemple, aucune modification relative à l'évaluation du travail des élèves et à la transmission de celle-ci aux familles.

De la même manière, il renonce aujourd'hui à inviter ses membres à agir, par exemple, au travers d'une initiative populaire, mais préfère, dans un premier temps, faire connaître ses propositions à l'ensemble du monde politique, scolaire et associatif vaudois. Afin qu'elles puissent faire débat.

Une fois recueillies les réactions de ces milieux, et nourrie par celles-ci, la SPV affinera ses propositions.

Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

<sup>1</sup> [http://www.edk.ch/f/CDIP/Geschaefte/framesets/mainAktivit\\_f.html](http://www.edk.ch/f/CDIP/Geschaefte/framesets/mainAktivit_f.html)

<sup>2</sup> [www.cdip.ch/PDF\\_Downloads/ Presse/2006/20060216Conv\\_scol\\_rom.pdf](http://www.cdip.ch/PDF_Downloads/ Presse/2006/20060216Conv_scol_rom.pdf) -

# Une école vaudoise juste et efficace développe l'ensemble des potentiels de l'ensemble des élèves.

Par la mise en place d'un cycle de transition de deux ans (degrés 5-6), un des objectifs de la réforme de 1996, dite EVM, était l'amélioration des processus d'orientation des élèves au sein de l'école obligatoire.

Loin d'être la révolution que certains se sont plu à décrire, cette réforme ne remettait pas en cause le principe selon lequel le fait de grouper les élèves en fonction de leurs compétences scolaires permettrait à ceux-ci de maximiser leurs potentiels.

Dans ce sens, il s'agissait de clarifier les caractéristiques des 3 voies subséquentes au cycle de transition (degrés 7 à 9), en particulier de « revaloriser » la voie censée conduire à l'apprentissage en école ou en entreprise, dite Voie secondaire à options (VSO).

Contrairement à ce qui était attendu, cette approche a débouché sur un très fort étiquetage des élèves, et ne semble pas permettre pas, en particulier, de développer leurs compétences à hauteur des attentes du monde de la formation professionnelle.

Cette question a ressurgi lors de la dernière campagne électorale pour le renouvellement des autorités cantonales, opposant deux positions en apparence difficilement conciliables : D'un côté, les tenants d'une filière « unique » pour les degrés 7 à 9, ces derniers s'appuyant notamment sur les observations issues des études locales ou internationales de type PISA relatives aux performances des élèves en fin de scolarité obligatoire. De l'autre, celles et ceux qui désirent renforcer la sélection et proposent encore et toujours de revaloriser la VSO, mais qui, il faut bien l'admettre, n'ont pas produit de propositions concrètes à ce propos.

Depuis, deux postulats ont notamment été déposés par des députés au Grand Conseil : L'un proposant l'étude de la filière unique et l'autre militant pour une structure en deux voies dès la fin du 6<sup>ème</sup> degré.

La question de l'organisation du secondaire I vaudois est donc l'enjeu principal qui devrait animer les débats de la présente législature.

Aujourd'hui, les exigences ont changé.

Si l'école vaudoise veut être juste et efficace, elle a l'obligation d'être exigeante et de développer l'ensemble des potentiels de tous les élèves qui doivent être dotés de connaissances et de compétences de haut niveau.

C'est dans ce sens qu'est orientée la présente contribution.

Elle met en débat un modèle d'organisation, décliné en 26 mesures, susceptible non seulement d'améliorer, dans l'exigence, les connaissances et les compétences de tous les élèves - indispensable aux attentes du monde présent et à venir - mais également de répondre à une des premières missions de l'école : apprendre à vivre ensemble.

Au-delà de la question de la structure, le Comité de la SPV fait des propositions relatives à l'organisation du travail pédagogique, aux conditions cadre, au temps de présence des élèves et au statut de l'enseignant.

# 26 mesures pour une école vaudoise de la réussite

***Dans le but d'améliorer les compétences et les connaissances de tous les élèves, de réduire, dans l'exigence, les écarts de capacités entre ceux-ci en fin de scolarité obligatoire, et de faire se côtoyer les origines sociales et culturelles le plus longtemps possible, les grandes options suivantes orientent l'école obligatoire vaudoise.***

## STRUCTURE

- Dès l'école infantine, obligatoire, et jusqu'à l'issue de l'actuel 8<sup>ème</sup> degré (degré 10 selon *Harmos*), l'école vaudoise est organisée en classes hétérogènes sans différenciation structurelle (système dit en *filière unique*).  
L'ensemble des élèves suit des cours en commun.
- En tenant compte à la fois de la volonté et des compétences scolaires et personnelles des élèves, une orientation a lieu à l'issue de l'actuel 8<sup>ème</sup> degré.
- L'actuel 9<sup>ème</sup> degré est organisé en deux voies qui conduisent respectivement à l'entrée dans une formation directement *professionnalisante* ou à des *études de type académique*.
- Le redoublement doit rester une mesure exceptionnelle.
- Sur préavis des enseignants concernés, les décisions relatives au parcours des élèves sont prises et assumées par la Direction de l'établissement scolaire.<sup>3</sup>
  - *La dotation horaire en français est consolidée. Cette dotation est renforcée pour les élèves dont le besoin en est manifeste. Notamment, aux actuels degrés 7 à 9, elle est au minimum de 6 périodes pour tous les élèves.*
  - *Aux actuels 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> degrés, des options spécifiques sont offertes à hauteur d'au maximum un cinquième de la dotation horaire.*
  - *Des cours obligatoires en activités manuelles, artisanales et artistiques sont offerts à tous les élèves jusqu'à l'issue de la scolarité obligatoire*<sup>4</sup>.

## ORGANISATION DU TRAVAIL PEDAGOGIQUE

- Afin de soutenir les apprentissages des élèves, la présence temporaire ou partielle d'un deuxième enseignant par classe est promue et soutenue.
- Dès le début de la scolarité, les enseignants formés à l'enseignement spécialisé, les enseignants de discipline spéciale (musique, sports, arts visuels, travaux manuels et activités créatrices sur textile) et les enseignants spécialistes (langues étrangères, sciences, notamment) apportent leurs compétences particulières tant aux enseignants généralistes qu'aux élèves dont ils ont la charge.
- Afin de tenir compte des compétences spécifiques à chacun-e des élèves, des *groupes de besoin* temporaires peuvent être mis sur pied<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Actuellement, les décisions finales sont prises par la conférence des maîtres. Cette solution est insatisfaisante.

<sup>4</sup> Ce n'est aujourd'hui pas le cas pour les cours de cuisine en voie secondaire générale (VSG) et de voie secondaire de baccalauréat (VSB) et les cours de travaux manuels et en activités créatrices sur textile en VSB.

<sup>5</sup> Dans un *groupe de besoin*, certains élèves sont groupés momentanément selon leurs compétences. Il ne s'agit pas de reconstruire des filières sous forme de niveaux décidés à priori, mais d'apporter des réponses circonstanciées à des élèves en fonction des écueils qu'ils rencontrent. Les besoins de l'élève ne sont pas définis par référence à un niveau supposé, mais s'appuient sur les résultats d'observations.

## CONDITIONS CADRE

- Tout au long de l'école obligatoire, l'effectif normal d'une classe est de 18 élèves. Sont réservées les classes des 2 premières années de l'école obligatoire, à l'organisation particulière.
- L'autonomie des établissements, inscrite dans un cadre cantonal, est conçue dans le seul but de répondre au plus près aux besoins spécifiques des populations scolaires locales.
- Le respect de l'encadrement pédagogique (responsable de branches, animateurs de formation continue, par exemple) et celui des effectifs, ainsi que le développement de projets particuliers utiles à la réussite de tous les élèves, sont assurés par les moyens nécessaires. Le taux d'encadrement est renforcé.
- Lorsque cela se justifie, des moyens supplémentaires peuvent être offerts à des populations scolaires spécifiques (fort taux de population issue de la migration, par exemple).
- La gestion participative des enseignants aux choix opérés par l'établissement est développée. Son principe est inscrit dans la loi.
- Chaque direction d'établissement scolaire est composée d'un directeur administratif et de deux co-directeurs, respectivement responsables de l'orientation pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Ces fonctions pourraient remplacer celles des doyens actuels.
- Afin d'assurer partout et en tout temps la qualité de l'enseignement, il est créé une fonction spécifique de remplaçant-e, formé-e spécifiquement et au statut spécifique reconnu.

## TEMPS DE PRESENCE DES ELEVES<sup>6</sup>

- Le nombre de périodes hebdomadaires suivies par les élèves s'élève à :
  - 26 périodes aux degrés 1 et 2 (actuellement 23)  
*respectivement. Jusqu'à 16 au degré 1 et jusqu'à 26 au degré 2*
  - 28 périodes aux degrés 3 et 4 (actuellement 28)
  - 30 périodes aux degrés 5 et 6 (actuellement 28)
  - 32 périodes aux degrés 7 et 8 (actuellement 32)
  - 33 périodes aux degrés 9 à 11 (actuellement 32 en VSO et VSG et 33 en VSB)
- Jusqu'à la fin de l'école obligatoire, à l'exception du mercredi après-midi, ainsi que de l'organisation particulière des deux premiers degrés, tous les élèves sont scolarisés durant toutes les 9 demi-journées d'école.<sup>7</sup>

## STATUT DE L'ENSEIGNANT

- Dans le cadre de l'autonomie des établissements scolaires, le statut des enseignants reste cantonal. Il ne peut pas y être dérogé.
- Il est établi un cahier des charges des fonctions enseignantes.
- Tous les deux ans, il est donné aux enseignants quittance de leur travail.
- Pour un temps plein de travail, le temps de présence aux élèves des enseignants est identique dans l'ensemble des degrés de l'école obligatoire.
- Tous les enseignants responsables d'une classe sont dotés d'un temps de « gestion administrative ».<sup>8</sup>
- En principe, la profession d'enseignant ne peut s'exercer en-deça d'un mi-temps.

---

<sup>6</sup> Cette proposition prend en compte le statut à venir des actuelles enseignantes du cycle initial ; ainsi que l'introduction de l'anglais dès l'actuel 5<sup>ème</sup> degré. Elle est relative aux degrés définis par le projet *Harmos*

<sup>7</sup> En termes notamment de justice sociale et de lutte contre les incivilités, il n'est pas acceptable que des élèves soient libérés durant une deuxième journée par semaine, comme c'est actuellement le cas localement.

<sup>8</sup> Ce n'est actuellement le cas que pour les maîtresses et maîtres de classe dès le 5<sup>ème</sup> degré, alors que les tâches administratives ou le temps consacré aux rencontres avec les parents est identique pour les enseignants du primaire.

# 26 mesures pour une école de la réussite

## Retour de la consultation

Le 13 septembre 2007, le Comité cantonal de la SPV a présenté, en conférence de presse, « 26 mesures pour une école de la réussite ».

Simultanément, les 26 mesures, ainsi qu'un questionnaire d'accompagnement ont été proposés.

Un publipostage a été transmis à ce propos à l'ensemble des membres de la SPV.

L'ensemble des députés du Grand Conseil et plus de 50 associations et partis politiques ont été consultés par courrier.

On trouvera, ci-dessous, un compte-rendu qui présente les grandes orientations des réponses.

### Les répondants

Au 12 novembre, la SPV a obtenu 53 contributions, à savoir:

Contributions collectives :

- La Fédération patronale vaudoise
- Le Parti libéral vaudois
- Les Verts vaudois
- Le Comité de l'Association vaudoise des parents d'élèves (Apé-vaud)
- L'Apé de l'ouest nyonnais
- L'Apé de Bercher et environs
- L'Entraide familiale vaudoise
- L'Association romande des logopédistes diplômés section Vaud (ARLD)
- 34 maîtres de l'établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux
- Le Comité de l'AVECin
- Le Comité de l'AVMP
- Groupe de membres de la SVASPRYJAD
- Le SSP, section Vaud

De plus.

- Les « 5-9 » ont organisé un débat sur les 26 mesures dans le cadre de leur assemblée annuelle du 8 novembre.
- Une rencontre entre le Comité de l'ADESOV et le Comité de la SPV, le 25 octobre, a permis de débattre des propositions qui concernent la gouvernance des établissements.

Contributions individuelles:

- 38, dont 2 de députés au Grand Conseil

Le nombre de répondants est relativement faible. Seuls deux députés, par exemple, ont pris la peine de répondre nommément.

Doit-on considérer que les opinions sont faites, avant même tout débat ? Que c'est la lassitude du débat scolaire qui l'emporte ? Ou même que l'approche du Comité cantonal, qui consiste à présenter un « système », est trop complexe ?

Certains présupposent que la SPV veut d'abord améliorer le statut des enseignants et se cachent derrière une réflexion sur le système, mais d'autres affirment que les conditions statutaires seraient péjorées dans le cas où le système proposé verrait concrètement le jour.

Enfin, les réponses indiquent des focalisations sur un ou deux thèmes, sans avoir vraiment perçu qu'il s'agit d'un système que le Comité de la SPV a voulu cohérent. Certains proposent alors des solutions personnelles qui figurent explicitement dans les 26 mesures pour une école de la réussite.

Dans ce contexte et pour les raisons exprimées ci-dessus, il convient de considérer les éléments issus des réponses avec la plus grande prudence.

## Synthèse des réponses recueillies

### STRUCTURE

Dans le cas où le caractère sélectif de l'école obligatoire serait fortement assoupli, les élèves devraient-ils être maintenus dans une école sans filière jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ?

Les réponses sont partagées.

La plus grande crainte de défenseurs de la filière unique est l'impossibilité politique d'y accéder dans un court délai, ou que les conditions financières ne le permettent pas.

Pour l'Apé-Vaud, qui se montre favorable à une école sans filières, il s'agirait d'abord de se mettre d'accord sur les finalités de l'école, notamment inscrites dans les déclarations de la CIIP... et d'éviter le psychodrame d'EVM.

Les Verts vaudois, s'ils se montrent favorables, estiment qu'une étape intermédiaire est indispensable (proposition du CC SPV ou fusion de la VSG et de la VSO).

L'effet d'étiquetage est relevé, mais n'apparaît néanmoins que rarement dans les réponses.

Quelques répondants individuels favorables insistent sur la nécessité de mettre en place des niveaux, notamment en français et en mathématiques.

Un collègue signale que la sélection se faisant surtout sur les langues, le potentiel scientifique est gaspillé.

Pour le comité de l'AVMP, c'est clairement oui à une seule filière.

Sur le plan institutionnel, la Fédération patronale vaudoise, le Parti libéral vaudois, l'Entraide familiale, de même que les 2 députés répondant s'y opposent.

Deux de répondants individuels vont jusqu'à affirmer que les élèves de VSB sont les derniers à venir à l'école pour en profiter.

Enfin, le modèle français est évoqué comme repoussoir à l'idée de filière unique. Notamment par un des collègues de la Vallée de Joux, opposé à la filière unique.

Commentaire : Ce qui frappe, à propos de l'organisation des degrés 7 à 9 est que les réponses s'appuient d'abord sur la croyance : nivellement par le bas, assurance que le fait de regrouper selon les compétences est plus performant. Ennui des « faibles » et des « forts », qui ne s'y retrouveraient pas. Force est de constater que l'argumentation manque toujours du côté des opposants à une école sans filière.

Certains estiment que la filière VSO doit être « revalorisée ». Dans ce cas, quelles mesures devraient-elles être prises ?

Tous les répondants estiment que la VSO fait question. Son image est parfois décrite comme « catastrophique ».

La Fédération patronale vaudoise et le Parti libéral vaudois, avec plusieurs collègues et les deux députés répondants, estiment pourtant qu'il faut la maintenir en l'orientant clairement vers le pré-professionnel (connaissance des métiers et des entreprises, préparation d'entretiens, ...) et qu'il convient d'être plus exigeant.

Les maîtres de la Vallée de Joux, opposés à la filière unique, proposent un faisceau d'amélioration pour la VSO: régionaliser une classe de 10<sup>e</sup> de l'OPTI, augmenter la dotation horaire et en particulier en français et en mathématiques, intégrer un second enseignant ou un enseignant spécialisé pour certaines branches, une maîtrise de classe plus forte, institutionnaliser les devoirs surveillés avec appui.

D'autres insistent sur l'effectif, qui doit être encore plus faible, l'intervention d'un éducateur, des cours d'appui individualisés ou des « méthodes plus adaptées ».

Le Comité de l'AVMP estime que des options « utiles » devraient être offertes et proposent par ailleurs le dédoublement pour les périodes de français et de mathématique.

Un répondant estime que les élèves en échec en fin de 6<sup>e</sup> ne devraient pas pouvoir intégrer la VSO.

Pour l'ARLD, si la VSO persiste, les ponts entre l'école, les familles et le monde du travail doivent être développés.

L'Entraide familiale soutient la présence de deux enseignants en classe et le fait que les compétences des élèves doivent être mieux valorisées.

Un député affirme que la pédagogie devrait y être plus explicite et la plurimagistralité faible.

Pour les Verts vaudois, la question de la revalorisation de la VSO est une entrée qui ne marche pas et qui a montré ses limites. Il faut privilégier la triple entrée structure (filière) - pédagogie - discours sur l'école.

Dans ce cadre, un répondant s'exprime ainsi : « Je ne pense pas qu'il soit possible de revaloriser une filière qui, de tradition vaudoise, doit accueillir ceux qui retarderaient les progrès des autres s'ils n'étaient pas éloignés le plus vite possible ! »

Un collègue propose la suppression de la VSG.

Enfin, notamment les répondants de la SVASPRYJAD, l'Apé de l'ouest nyonnais et quelques collègues rappellent que ce sont les métiers pratiqués à l'issue de la VSO qu'il conviendrait de revaloriser et que les entreprises devraient changer leur regard sur les élèves de la VSO !

Si l'organisation des degrés 7 à 9 était maintenue, que penser de l'ouverture de passerelles plus larges entre les trois filières?

Quasiment tous les répondants y sont favorables, y compris la Fédération patronale vaudoise.

Les différences de rythmes d'apprentissage des élèves sont notamment évoqués.

Un député insiste sur le fait que les passerelles devraient comporter des exigences fortes, dans les deux sens : par exemple le passage de la VSG vers la VSO devrait comporter des « conditions d'échec ».

Un autre répondant insiste sur le fait que le passage doit être alors accompagné par une « aide au rattrapage ».

Certains se méfient pourtant du fait que cela peut conduire à être plus sévère pour la notation chiffrée des élèves de la VSO... Un autre pense que cela pourrait conduire à une « baisse des exigences ». On évoque la conditionnalité du passage pendant 6 mois ; ou encore que « les passerelles faciles conduisent rapidement au réflexe d'exclusion et au « tourisme » scolaire. »

On signale néanmoins les passerelles comme « une demi-mesure bien vaudoise » ; même si un collègue estime par ailleurs qu'elles sont déjà assez larges. On affirme aussi que, finalement, les passerelles participent aussi des mesures de sélection.

Pour sa part le comité de l'AVMP affirme que l'on tourne en rond et fait remarquer que les passerelles sont utiles pour quitter la VSO et que dans ce cas, il convient alors d'améliorer la VSO...

Enfin, la proposition est faite de proposer des cours « inter filières ».

L'école obligatoire vaudoise doit-elle être structurée en degrés et des conditions de promotion fixées à la fin de chacun de ces degrés, ou en cycles plus larges, une évaluation formalisée intervenant, par exemple, 3 fois durant la scolarité ?

Les réponses sont partagées, mais le degré annuel est le plus souvent défendu.

Celles et ceux qui militent pour une école sans filières défendent le plus souvent des cycles plus longs.

Plus l'on désire de sélection, plus l'on défend des cycles courts et une évaluation sommative régulière.

Le Comité de l'AVMP estime que les évaluations devraient être plus standardisées. Si le Comité soutient des cycles de 4 ans, il insiste pour qu'un changement d'enseignant intervienne après deux ans.

La Fédération patronale vaudoise et le Parti libéral vaudois défendent les degrés annuels avec évaluation sommative ; ainsi que les collègues de la Vallée de Joux.

Celles et ceux qui s'opposent à une évaluation en fin de cycle font référence notamment aux besoins de communication simple et régulière avec les parents et même aux biorythmes (l'année faisant référence pour l'ensemble des activités humaines...)

Les Verts vaudois ainsi que l'AVECin sont favorables aux cycles et signalent par ailleurs que la sortie de l'école devrait être conditionnée aux degrés de savoirs acquis et non pas à l'âge biologique de 15 ans.

Deux répondants rappellent que les degrés 7 à 9 devraient eux aussi être organisés en un cycle, mais un autre estime que l'objectif devrait être à plus court terme également dans les années terminales.

Plusieurs répondants font référence aux ECR et à Harmos et estiment que les diverses balises doivent être coordonnées.

Enfin, un répondant insiste sur les rites de passage (examens et ECR).

Estimez-vous qu'il serait plus efficace de restreindre au maximum le nombre de redoublements et d'affecter les sommes ainsi dégagées à des mesures de soutien plus ciblées ?

Une majorité se dégage pour soutenir le fait que le redoublement n'est pas ou guère efficace. Dans ce domaine, il semble que les études scientifiques commencent à convaincre.

Le comité de l'AVMP affirme qu'il faut garantir le soutien par la présence d'un deuxième enseignant.

Celles et ceux qui défendent une école sans filière défendent également la suppression du redoublement, même si plusieurs signalent ne pas croire que les sommes dégagées seraient réellement réinvesties.

Certains défenseurs des filières estiment pourtant le redoublement peu efficace.

En revanche le redoublement est souvent défendu en cas de changement de filière « à la hausse ».

L'Apé-Vaud préférerait des modifications de pratiques. Un collègue propose des sessions de rattrapage durant l'été.

Les Verts mettent en avant que les résultats de la recherche ne sont pas pris en compte et que le redoublement ne doit être utile que, notamment, pour être maintenu dans une filière du secondaire I.

La Fédération patronale vaudoise affirme s'opposer à la restriction du redoublement, présenté comme un leurre. C'est aussi ce que semblent affirmer les collègues de la Vallée de Joux, ces derniers demandant plus de moyens pour les élèves en difficulté.

Le Parti libéral vaudois écrit qu'une structure claire de l'école et de ses programmes ainsi que l'évaluation régulière devrait permettre d'éviter le redoublement.

Enfin, un collègue affirme que «la mise sous pression de l'élève» dépend de la possibilité du redoublement. Et un autre que les circonstances de la vie doivent permettre, via le redoublement, de se relancer, par exemple dans le cas d'une arrivée d'un autre canton ou après un divorce (sic).

## **ORGANISATION DU TRAVAIL PEDAGOGIQUE**

Quelle est votre position en regard du principe de faire intervenir plus d'un enseignant par classe ?

La Fédération patronale vaudoise s'y oppose catégoriquement. Elle estime que « cela dilue les responsabilités et affaiblit l'autorité magistrale ».

De même, un député estime que cette approche perturbe en priorité les élèves en difficulté.

Les Verts vaudois affirment que le temps du « cow-boy solitaire » est révolu, mais que les HEP ne devraient pas alors former des enseignants pour une ou deux seules disciplines.

L'Apé-Vaud milite pour et soutient la création d'équipes enseignantes. De même, l'ARLD-Vaud est très favorable à la mesure proposée, comme les collègues de la Vallée de Joux, qui se méfient pourtant du coût engendré et de l'engagement de l'Etat en l'espèce.

Mais si la mesure est au final largement soutenue (« double regard » sur l'élève, travail différencié, échanges de pratiques, soutien aux élèves en difficulté, revalorisation en VSO, volonté d'intégrer le maximum d'élèves dans l'école ordinaire, apprentissage de la lecture, notamment), un collègue signale néanmoins la multiplication des concertations que cela risquerait d'entraîner.

D'autres, enfin, insistent sur le fait que la collaboration ne va pas de soi, que les équipes doivent pouvoir se choisir, et qu'il faut y préparer et former les enseignants.

## **CONDITIONS CADRE**

Au regard d'une approche qui propose une différenciation des activités des élèves en fonction de leurs besoins particuliers, quel devrait être l'effectif ordinaire d'une classe ?

Le nombre maximum de 18 recueille l'acquiescement de la majorité des répondants, même si, pour bien des répondants et au vu des pratiques actuelles, la loi devrait définir une normale de 15 pour que l'on ne dépasse pas 18 et si certains insistent sur le fait que ce n'est pas la quantité qui importe, mais bien la qualité et l'engagement des élèves!

Les Verts vaudois estiment que 18-20 élèves est la limite supérieure, et que pour le travail « en atelier ou pour une pratique intensive de l'oral, il faudrait ponctuellement baisser les effectifs ».

L'Apé-Vaud affirme que l'on ne devrait jamais dépasser un effectif de 20 élèves.

Si l'ARLD-Vaud estime correct le nombre de 18 élèves, les collègues de la Vallée de Joux visent 15 élèves par classe, comme le font plusieurs répondants individuels !

Enfin, un répondant différencie le cas où des niveaux existeraient ou non au sein d'une filière unique (14 à 17 avec une marge de 2 élèves).

La Fédération patronale vaudoise ne se prononce pas sur l'effectif ordinaire d'une classe, mais affirme quant à elle que la différenciation des activités au sein d'une même classe n'est pas souhaitable... !

Estimez-vous que l'encadrement doit tenir compte des particularismes géographiques et que des moyens supplémentaires doivent être affectés à des établissements dont les élèves ont une origine socio-économique particulière ?

La mesure est soutenue par l'ARLD-Vaud, l'AVECin (qui, comme une répondante individuelle, souligne le fait qu'il convient d'éviter les « ghettos »), les Verts vaudois qui défendent les mesures de « discrimination positive », en particulier si elles sont destinées aux élèves sans appui à la maison.

De même, l'approche est défendue par la majorité des répondants individuels - dont certains affirment que cette mesure devrait être « naturelle » - et les collègues de la Vallée de Joux, même si ceux-ci s'interrogent sur les critères d'attribution de moyens supplémentaires et d'une pondération, même légère. On demande des chiffres pour éclairer les différences régionales.

La militance pour un meilleur engagement des enseignants est citée par plusieurs collègues.

Parmi ceux qui soutiennent cette approche, il est en particulier et le plus souvent cité, comme critère à prendre en compte : le nombre d'élèves « différents » à intégrer, l'allophonie, l'origine mono-parentale. Selon ceux qui défendent une dotation en moyens particuliers, l'encadrement devrait être différent également pour les PPLS ou les infirmières scolaires.

L'Entraide familiale et l'Apé de Bercher estiment que les aides doivent être ciblées sur les familles, et non obligatoirement sur les quartiers.

Un des deux députés répondants affirme que l'intégration devrait intervenir en amont ou en parallèle à l'école. L'autre député affirme que ce sont d'abord les pédagogies qui doivent être adaptées et que renforcer les moyens lorsque les pédagogies sont inefficaces est un double gaspillage.

Enfin, la Fédération patronale vaudoise refuse cette approche, estimant que trop « d'incertitudes l'entourent », de même que le Parti libéral, ce dernier affirmant que les moyens spécifiques accordés à ce jour hors enveloppe sont suffisants.

Au regard des exigences du poste (gestion de l'organisation de l'établissement, des ressources humaines, des projets particuliers, des liens avec les communes et la direction du DFJC, ...), selon quelles orientations la direction des établissements doit-elle être renforcée ?

La majorité des répondants soutient le renforcement des équipes de direction.

La gestion pédagogique doit être mieux appuyée, de même que l'organisation des établissements, particulièrement dans le cadre de projets spécifiques. Cette observation est notamment celle du Comité de l'AVMP.

On insiste aussi sur l'encadrement des jeunes collègues et le lien avec les communes.

Plusieurs demandent une clarification du statut des doyens.

Les entités à gérer sont trop larges, estime un répondant. Le manque « d'inspecteur », vu en termes de soutien, est signalé. Le domaine RH est sous-dimensionné relèvent plusieurs répondants ; l'AVMP demande un retour sur le travail effectué, décrit comme stimulant.

Un collègue signale qu'un chef - et un seul - doit être identifiable pour être identifié ! Dans ce sens, un autre estime que le directeur doit rester en charge du pédagogique, de l'administratif et du financier s'il veut rester le moteur de l'innovation. Mais d'autres insistent : un bon pédagogue n'est pas obligatoirement un bon gestionnaire ; ou encore : il doit y avoir une claire différenciation entre direction administrative et pédagogique.

Des répondants politiques, seuls les Verts se prononcent clairement : un encadrement plus ciblé sur la pédagogie et des doyens qui restent ancrés dans l'enseignement.

L'Apé-Vaud estime qu'il faut renforcer l'encadrement tant dans le domaine pédagogique que de ceux des ressources humaines et managériales.

L'ARLD-Vaud demande que soient améliorés les liens avec les parents et défendent un meilleur accès à des interprètes et aux lieux de médiations interculturelles et socio-professionnelles.

Un répondant insiste sur la mise en place rapide des conseils d'établissement. Un autre affirme qu'il s'agirait d'abord de donner une meilleure marge de manoeuvre en renforçant la dotation de l'enveloppe.

Les représentants de l'ADESOV, qui évoquent la pénibilité non reconnue de leur profession, estiment que le professionnalisme des directions doit être renforcé. Ils voient néanmoins un risque de coupure avec les enseignants dans la proposition de déléter les doyens de leur part d'enseignement. En revanche, selon les directeurs rencontrés, la formation des directions doit être renforcée. Selon leur analyse, les flux et responsabilités respectives des conférences des maîtres et des conseils de direction doivent aussi être revisités.

Les collègues de la Vallée de Joux militeraient plutôt pour un renforcement du décanat et des secrétariats.

S'il soutient la professionnalisation des équipes de direction, le Comité de l'AVECin estime utile de garder la fonction de « doyens de cycle ».

Enfin, un des deux députés répondants affirme que les directions ne devraient pas pouvoir être désavouées par le Département.

Que penser du fait que des classes peuvent être tenues parfois durant plusieurs semaines par des remplaçants dépourvus de formation d'enseignant ? Estimez-vous qu'une fonction particulière doit être créée pour répondre à ce besoin ?

Pour la Fédération patronale vaudoise, cette question relève de la responsabilité des établissements.

Un député s'interroge : les gens non formés tiennent-ils vraiment plus mal les classes et l'enseignement ?

Mais un collègue insiste : l'absence de remplaçants formés accreditte la thèse selon laquelle l'école peut-être tenue par tout un chacun et discrédite par conséquent l'ensemble de la profession.

Les Verts vaudois affirment que cette situation est inacceptable, que le marché de l'emploi à venir pourrait

y remédier, mais que la création d'un pool de « maîtres à valise » géré par la DFJC devrait être étudié, ces collègues échangeant la sécurité de l'emploi contre la mobilité.

Cette proposition rejoint celle de l'APé-Vaud qui soutient la création d'une fonction de remplaçant-itinérant.

L'ARLD-Vaud affirme que les remplaçants devraient être mieux formés que les enseignants ordinaires, dans la mesure où on leur demande plus de souplesse et une plus grande faculté d'adaptation.

À l'exception de deux répondants, la majorité soutient la mesure proposée. Les collègues de la SVSPRYJAD demandent si une formation spécifique pourrait être offerte sans pré-requis. Le Comité de l'AVMP affirme que certains remplaçants « arrivent à tenir la classe et les apparences, mais que ce n'est pas de l'enseignement. »

Selon une répondante, un vivier existe chez les enseignantes jeunes mamans et chez les jeunes retraités ; néanmoins, ces personnes devraient suivre un module de formation spécifique.

Une autre propose que les étudiants de dernière année de HEP soient engagés comme remplaçants.

Les collègues de Vallorbe soutiennent les services de piquet au sein des établissements, mais pour de très courtes durées et pensent que les jeunes sortis de la HEP devraient être à disposition.

Enfin, on propose une « régionalisation » du pool de remplaçants.

### **TEMPS DE PRESENCE DES ELEVES**

Dans la mesure où, notamment, l'apprentissage des langues étrangères et du français doit être renforcé et afin d'éviter une « guerre des disciplines, quelle est votre position par rapport à la proposition d'augmenter le nombre de périodes hebdomadaires suivies par les élèves ?

Comme la majorité des répondants, les collègues de la Vallée de Joux soutiennent l'augmentation du temps scolaire, mais se soucient de ne pas alors augmenter le temps et le volume de travail à domicile.

Parmi les restrictions, sont évoquées les questions liées aux activités annexes des élèves et le fait de garder un bon équilibre. De même, plusieurs insistent sur la fatigue accrue que cette mesure induirait.

Un répondant craint l'augmentation du pensum des enseignants, dans le cas d'une rescolarisation.

On devrait d'abord s'interroger sur les missions premières de l'école affirment plusieurs répondants. Dans ce cadre, un des deux députés répondants affirme qu'il faut d'abord instaurer des pédagogies plus efficaces.

Le Comité de l'AVECin fait des propositions concrètes, selon que le temps d'accueil soit compté ou pas, mais ne refuse pas une augmentation.

Le Comité de l'AVMP soutient la rescolarisation en la qualifiant d'inévitable.

Les Verts semblent partagés : ils soutiennent une augmentation du temps scolaire lié à l'introduction des langues étrangères et au fait que la baisse du temps scolaire affecte en premier lieu les familles défavorisées, mais relèvent qu'il ne faut pas par ailleurs négliger l'importance du temps libre.

Ce dernier souci est relayé par les collègues de la SVSPRYJAD.

L'Apé de Bercher évoque les horaires-blocs et estime que du temps pourrait être gagné à midi.

Pour la Fédération patronale vaudoise, il s'agit d'abord d'évaluer les coûts liés à une augmentation du temps de présence aux élèves.

Dans ce contexte, un collègue propose 35 périodes élève dès la 5<sup>e</sup> et 36 périodes en 9<sup>e</sup>.

Enfin, un autre collègue interroge : les 3 dernières semaines de l'année scolaire sont-elles bien utilisées ?

### **STATUT DE L'ENSEIGNANT**

Actuellement, les enseignantes de l'école infantile assurent 23 périodes d'enseignement hebdomadaires pour un temps plein. Au primaire, les maîtresses et les maîtres enseignent 28 périodes. Au secondaire, c'est 28 périodes pour les enseignants brevetés et 25 pour les maîtresses et les maîtres d'origine universitaire, ces derniers bénéficiant par ailleurs d'une meilleure classification salariale.

Quelle est votre position en regard de cette situation et comment y remédier ?

Les contributions individuelles de collègues vont quasiment toutes dans le même sens : amélioration salariale des brevetés ; diminution du temps de présence aux élèves des collègues actuellement à 28 périodes ; période de décharge administrative au primaire ; salaire lié au temps de formation initiale.

Pour les collègues de la Vallée de Joux, il faut 25 périodes pour tous, mais d'abord régler la question du cahier des charges, cette dernière remarque revenant à plusieurs reprises chez les répondants.

Le Comité de l'AVECin décline l'équation selon laquelle « au primaire et en infantile : même formation = même temps de présence et même salaire. ». Cette position ne semble pas partagée par plusieurs répondantes. La « semaine de 4 jours » que connaissent certaines enseignantes du Cin est violemment remise en cause par un répondant au questionnaire.

Le Comité de l'AVMP affirme : « même traitement pour tout le monde ».

La SVASPRYJAD relève la spécificité des enseignants de rythmique et les cuisines internes diverses qui

permettent plus ou moins d'assurer leur plein temps.

La Fédération patronale vaudoise relève qu'il s'agit de décisions liées au budget et appartient au domaine de négociations entre partenaires sociaux. Mais, elle estime que sur le fond des différenciations sont justifiées.

Les Verts affirment que ces inégalités de traitement sont inacceptables, mais qu'il convient de considérer le fait que les temps de préparation et de correction étant forts divers selon les disciplines enseignées, une égalisation conduirait à de nouvelles inégalités. Si le temps moyen d'enseignement était uniforme, il faudrait alors envisager des périodes de décharge en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les Verts défendent la clarification d'un temps de concertation et « administratif ».

Enfin, l'Apé de l'ouest nyonnais estime que les enseignants devraient être salariés au même niveau que les fonctions managériales bancaires en gardant les annuités ; et un député répondant affirme : « Le salaire doit être payé à la fonction, pas à la formation. Dans cette logique, je suis opposé à la différence actuelle dans le nombre de périodes selon que le maître est breveté ou universitaire. »

### **AUTRES REMARQUES**

Le parti libéral estime que « l'évaluation des enseignants est non seulement utile, mais nécessaire.

À ce propos, l'Apé-Vaud s'affirme « favorable à l'élaboration d'un cahier des charges des fonctions enseignantes et à ce que les principes de l'analyse de pratique, de la supervision et de la formation continue soient inscrits dans celui-ci ». L'Apé-Vaud estime que « ce cahier des charges constituerait également un excellent outil en vue d'une mise en place des entretiens d'évaluation ».

Les Verts vaudois estiment que la présence d'éducateurs spécialisés et/ou d'assistants sociaux au sein des établissements est désormais indispensable, notamment pour faire face aux troubles du comportement. Les Verts affirment sur un autre champ que la mise en place des Conseils d'établissement est trop lente.

Un répondant défend que, dans le cadre de ce qu'il nomme l'actuel discours « intégrationniste, il est essentiel de préserver et développer les structures d'accueil pour les primo-arrivants.

À ce propos, une collègue aimerait que le département éclaire ses « théories ».

De même, on aimerait des clarifications par rapport au passage du CYT au primaire.

Une collègue, qui salue le projet de la SPV, évoque - de manière positive - la question de la motivation de l'enseignant et le lien avec celle des élèves. Elle estime aussi que les enseignants doivent pouvoir travailler à moins de 50%.

De plus sont évoqués comme soucis : l'harmonisation des horaires ; le fait que les enseignants devraient pouvoir se ressourcer par des échanges ; l'amélioration de l'encadrement en PPLS ; le développement de modèles masculins dans l'école ; une meilleure collaboration entre la DGEO et la SESAF.

Dan/CC SPV/ novembre 07

## **Résolution 2**

### **26 MESURES POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE**

L'assemblée générale de la SPV, réunie à Morges, le 14 novembre 2007 :

- réaffirme l'orientation historique de la SPV et de ses membres comme moteurs et agents de l'innovation pédagogique ;
- témoigne que des corrections de fond doivent être apportées à la structure de l'école vaudoise, à l'organisation du travail pédagogique conduit en son sein, aux conditions cadre qui la régissent et au statut des enseignants qui y oeuvrent ;
- confirme que la défense statutaire et salariale des enseignants va de pair avec la promotion d'une école juste et efficace.

Dans ce cadre, l'assemblée donne mandat au Comité cantonal

- de poursuivre le travail engagé à travers le document intitulé 26 mesures pour une école de la réussite ;
- de développer ces mesures dans l'esprit et les orientations générales du document, dans le but de mettre tout en oeuvre pour réduire le caractère sélectif de l'école vaudoise et de défendre, dans l'exigence, les conditions de la réussite de tous les élèves.

L'assemblée prend acte du fait que l'état final du document intitulé ce jour 26 mesures pour une école de la réussite sera validé statutairement par l'Assemblée des délégués ordinaire du 28 mai 2008, cette dernière décidant par ailleurs des voies utiles à en porter le contenu auprès des décideurs cantonaux et/ou du peuple vaudois.